

alors la Russie; et telle a été la situation jusqu'à 1866. Comment se fait-il que la Grande-Bretagne ou le Canada ne protestèrent pas à l'époque où les Etats-Unis achetèrent l'Alaska, en se basant sur cette disposition qui était garantie par la Russie, et qui faisait partie d'un traité solennel, et comment se fait-il aussi qu'on ne l'ait pas inscrite dans le traité conclu entre les Etats-Unis et la Russie, lorsque la vente eut lieu, je ne suis pas en état de le dire. Je ne sais qui doit en être blâmé, ou pourquoi le fait n'a pas été signalé à l'attention. Subséquentement, en 1871, des mesures furent prises par le traité de Washington, déclarant que le Canada aurait le droit de naviguer le Yukon, la Porc-épic et la Stikine pour des fins commerciales, mais mes honorables collègues remarqueront que c'est là une interprétation beaucoup plus étroite des termes du traité primitif que ne le comportait le texte du traité lui-même.

Je ne sais qui est à blâmer, si blâme il y a, pour cette omission, mais tel est l'état des choses.

Le traité primitif est clair et positif, il nous donne un intérêt égal dans la navigation de ces rivières. Aujourd'hui notre situation est quelque peu restreinte. Nous naviguons ces rivières simplement pour des fins commerciales comme le font les Etats-Unis pour le Saint Laurent.

Comme je l'ai déjà dit, il y eut deux compagnies de constituées avec l'autorisation de construire des chemins de fer partant de la côte. Aucune de ces compagnies ne firent d'ouverture ou de proposition indiquant leur désir d'exécuter ces travaux. Une personne représentant un puissant syndicat anglais, M. Kersey, qui avait envoyé des gens dans la partie comprise entre la rivière Stikine et le lac Teslin, avec mission d'examiner le pays en vue de construire un chemin de fer, annonça que cette compagnie se proposait d'établir une ligne de bateaux à vapeur sur la Stikine et sur les cours d'eau reliant cette dernière avec Dawson et le fleuve Yukon. Après avoir reçu ces rapports, je suis sous l'impression qu'il alla en Angleterre, il y a quelques mois, pour conférer avec les personnes dont il était le représentant. Il est revenu au pays il y a quatre semaines, mais il n'a pas fait de proposition directe au Gouvernement. Il a exprimé officiellement le désir d'obtenir la concession des travaux de construction d'un chemin de

fer, mais il a déclaré que la compagnie, en sus de tout octroi en terre, exigerait une subvention en argent. Nous n'avons pas cru qu'il serait à propos ou prudent de donner une telle subvention. Nous n'ignorons pas jusqu'à quel point les intérêts miniers sont de leur nature aléatoires. Pour le présent, bien que des richesses merveilleuses aient été découvertes dans la région du Klondike et sur la rivière Bonanza, ainsi que sur les trois ou quatre autres cours d'eau de cette région, il n'existait aucune certitude que cela s'étendait à l'ensemble du territoire; voilà pourquoi nous avons hésité à donner une subvention en argent. Nous aurions été probablement blâmés si nous l'avions fait par ceux là mêmes qui disent: "Oh, il serait de beaucoup préférable d'accorder une subvention en argent plutôt que de donner des terres."

Nous nous sommes dit: "Si cette voie ferrée peut être construite sans faire encourir au peuple du Canada aucun frais considérable, elle doit l'être."

Une subvention en terre n'implique pas la création de nouveaux impôts.

Ces honorables messieurs considèrent maintenant ce territoire comme un riche héritage. Il y a deux ans, ils n'y attachaient aucune valeur, car il n'en a aucune si ce n'est celle que peuvent lui donner les gisements de métaux. Le sol ne se compose que de rochers dénudés et n'ayant absolument aucune valeur, à part celle que peut lui donner les métaux existant sous sa surface, et conséquemment nous avons été d'avis que si le chemin pouvait être construit et le pays développé au moyen d'une subvention en terre, nous serions amplement justifiables de l'accorder. Il n'y avait pas d'entrepreneurs—je le dis sans la moindre hésitation—qui fussent plus compétents que ceux-là. Ils possédaient certains renseignements sur cette contrée et ils savaient où se procurer les hommes et l'outillage nécessaires. Ils étaient en état d'exécuter les travaux et de les faire presque instantanément; de plus, ils pouvaient donner la garantie d'un dépôt d'un quart de million de piastres, qui devait être confisqué au cas où ils ne rempliraient pas leurs engagements. Il y a bien peu d'hommes au Canada qui voudraient se charger d'en faire autant. Ils voulaient avoir une subvention en terre considérable et aussi une autre en argent, mais nous répliquâmes: "Cela ne se peut pas, nous ne vous accorderons pas une